

Image not found or type unknown



Achat d'un véhicule d'occasion ds une concession

Par **davalo**, le **05/10/2009** à **20:30**

Bonjour,
suite à l'acquisition d'un véhicule d'occasion ds une concession, ds les 4 jours suivant la prise de la voiture, nous avons constaté des problèmes sur celle-ci. comme indiqué ds le bon de commande ds les 10 jours ouvrés après la prise du véhicule nous pouvons restituer celui-ci, pour l'échanger, ou alors si la concession n'a pas de véhicule, ils doivent nous restituer l'argent versé a l'achat. Quelle loi peut nous aider à nous restituer notre argent. Merci